



A l'attention des familles
domiciliées sur la commune de Régny
ayant un ou des enfant(s) scolarisés(s)
au Collège Nicolas Conté de Régny

Régny, le 16 septembre 2026.

OBJET : Participation communale aux fournitures scolaires – année scolaire 2026/2027 -

Madame, Monsieur,

Pour cette nouvelle année scolaire, le conseil municipal de la commune de Régny a décidé de reconduire l'aide accordée par enfant, domicilié sur la commune et scolarisé au collège Nicolas Conté, pour contribuer à l'achat des fournitures scolaires, et de porter cette aide à **20 euros**.

Pour en bénéficier, vous devez simplement produire un certificat de scolarité et un relevé d'identité bancaire et adresser ces pièces en mairie de Régny.

Espérant vous avoir été agréable,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Benabdallah LAÏADI